

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 JANVIER 2025

Suite à la convocation en date du 13 janvier 2025, les membres du Conseil municipal de Marcilly sur Seine se sont réunis le mardi 21 janvier 2025 à 20 heures 00 à la Mairie sous la présidence du maire, Benoît **BASSAC**.

Présents :

Benoît **BASSAC**, Dominique **NOLLEZ**, Bernard **PLÉAU**, Céline **CONTAUT**, Isabelle **STUDER**, Albert **DESVÉRONNIÈRES**, Pascal **DOYEN**, Cécile **PERRIN**, Dominique **BARRAULT**, Miguel **BALLOT**.

Absents : Éric **BOURGEOIS**, Brigitte **ROY**, Mélanie **LACOMME**.

Pouvoirs : Éric **BOURGEOIS** donne pouvoir à Dominique **NOLLEZ**, Brigitte **ROY** donne pouvoir à Pascal **DOYEN**, Mélanie **LACOMME** donne pouvoir à Dominique **BARRAULT**.

Secrétaire de séance : Albert **DESVÉRONNIÈRES**.

L'ordre du jour était :

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
1. Délibération concernant des décisions modificatives de budget sur 2024.
2. Délibération concernant la construction d'une antenne relais.
3. Affaires diverses et informations.

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Adopté à l'unanimité.

Rajout d'une délibération. Demande de subventions concernant l'éclairage public.

Adopté à l'unanimité.

A/ Demandes de subventions au titre de la DETR 2025 concernant la rénovation de l'éclairage public.

Les demandes de subventions aux titres de la DETR sont à finaliser pour la fin du mois de janvier. Elles doivent faire l'objet d'une délibération du conseil autorisant le maire à présenter les dossiers en Préfecture. Cette demande de subventions concerne la quatrième et dernière tranche de la rénovation de l'éclairage public : passage en éclairage Led.

Le montant du devis s'élève à 24 699.20€ HT. Le montant de la subvention demandée est de 20% soit : 4 939.84€.

Adoptée à l'unanimité.

1. Délibération concernant des décisions modificatives de budget sur 2024.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

En l'absence de remarque du service de gestion comptable de Vitry le François sur l'exercice 2024, cette délibération est annulée.

2. Délibération concernant la construction d'une antenne relais.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Considérant les délégations de pouvoir accordées au Maire par délibération du conseil

municipal n° 2020/13 en date du 26 mai 2020.

Les opérateurs de téléphonie mobile ont une obligation de couverture du territoire. Les conditions d'implantation des antennes relais sont réglementées et doivent suivre différentes étapes. Pour implanter une antenne relais, l'opérateur doit respecter les règles d'urbanisme. Une déclaration préalable sera déposée en mairie pour instruction.

La société SFR en charge du dossier envisage l'implantation d'une antenne relais, sur la parcelle ZP n° 028 lieudit « La Prarotte », pour une emprise d'une surface n'excédant pas 50 m² au sol. La parcelle ZP n° 028 est en zone rouge du PPRI Seine Aval. La déclaration préalable sera instruite, sur dérogation, par les services compétents de la DDT.

Dans ce contexte, les parties se sont rapprochées afin de signer un bail portant sur la location de cette parcelle appartenant au domaine privé de la commune pour une durée de 12 années. La redevance annuelle de 1 100.00€ net par an.

Adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses et informations :

Cérémonie des vœux du 28 janvier

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que Mr le Sous-Préfet d'Eprenay sera présent, ainsi que le président de la CCSSOM. Contrairement à l'habitude et dans la continuité du thème de l'Alsace choisi pour les colis de fin d'année, c'est une coupe de Crémant d'Alsace qui sera servie cette fois-ci, l'intendance ayant été gérée par Brigitte **ROY** et Dominique **BARRAULT**. La préparation de la salle des fêtes pour les vœux aura lieu le 28 janvier matin à 9h.

Installation de la fibre :

Rappel concernant la fin de l'utilisation du cuivre au 31/12/2025.

Les réseaux ne seront plus actifs à compter du 1^{er} janvier 2026 et seront ensuite démontés et récupérés par Orange qui en est propriétaire. En attendant, il est fortement conseillé à tous les abonnés, quel que soit leur opérateur, de s'en rapprocher afin d'étudier la mise en place de la fibre qui est gratuite jusqu'à la fin de l'année.

Pour ce qui concerne l'installation de la fibre à la mairie, qui est en cours, Cécile **PERRIN** est en charge du dossier. Actuellement, les statistiques d'Orange indiquent un niveau d'équipement d'environ 60% sur la commune. Une liste des personnes non encore équipées sera demandée aux opérateurs afin de les accompagner. Il s'agit de suivre les personnes seules du village qui n'auraient pas la possibilité de faire réaliser leur branchement avant la date buttoir.

Brocante

La date du 25 mai est confirmée. Il reste à trouver un nouveau prestataire, le précédent ayant diminué son activité. Le marquage des emplacements devra être réalisé avec une peinture éphémère.

Recrutement des employés communaux :

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au recrutement de Mr Lucas Paillet, un deuxième employé, Mr Stéphane Gervais, sera embauché à compter du 1er février, tous deux dans le cadre du PEC (Parcours emploi compétences) de France Travail.

Tour de table :

Dominique **NOLLEZ** :

Rappelle que le nettoyage du terrain de la commune derrière la zone artisanale n'est toujours pas fait. À réaliser dès que possible.

Albert DESVÉRONNIÈRES :

Informe qu'une intervention de remise en état des gardes corps est en cours sur le Pont Noir, dans le cadre du plan d'entretien à la charge de la CCSSOM. Il reste encore beaucoup à faire pour la protection de la structure de cet ouvrage d'art, (Etançhèité du tablier, des trottoirs et de la voirie...) mais des priorités sont établies en fonction de l'état des nombreux ponts à restaurer sur le territoire de la CCSSOM. La première action de préservation est le strict respect de la réglementation limitant la circulation à 12 tonnes !

Pascal DOYEN :

Demande de fixer une date pour l'opération « berges saines ». Le samedi 22 mars 2025 à 14h retenu. Le rappel sera fait dans le prochain bulletin municipal. Autre sujet concernant la mise à jour du site internet de la mairie, la commission communication/information fera le nécessaire pour la réactualisation, en équipe avec madame OTT de l'agence postale communale, volontaire pour prendre ensuite le relais.

Bernard PLÉAU :

Regrette -comme nous tous que la dernière balise en pierre qui borde la place des Marcilly de France ait à nouveau -**et pour la troisième fois**- été percutée et descellée ! Une remise en place sera faite avec une signalisation particulière : peinture ou ajout d'éléments réfléchissants.

Cécile PERRIN :

Interpelle le conseil et demande des précisions concernant la démarche d'embauche de deux agents municipaux, sachant que plusieurs hypothèses avaient été évoquées, dont celle d'un ou un et demi équivalents temps plein, complétée par une prestation extérieure (PISTE ?) Cette réflexion n'étant pas aboutie, et un seul poste étant insuffisant, la configuration actuelle prévaut sans occulter pour autant une poursuite de l'étude de faisabilité

Point sur la demande de subvention au titre du programme Leader pour le jardin des Chennevières : l'animatrice qui suit le dossier a contacté la mairie en octobre dernier pour connaître l'avancée des aménagements et évoquer une possible visite du comité au printemps. La demande de partenariat avec l'association Chlorophylle a été relancée à cette occasion. Il n'y a pas encore de date fixée pour une formation des jardiniers. Un nouveau dossier est à instruire sur le portail « Europac ».

Dominique BARRAULT :

Signale une panne d'éclairage dans tout le secteur desservi par le transfo de de la Grille. L'entreprise Jacquesson a déjà été prévenue et la réparation est prévue en même temps que le démontage des illuminations de Noël.

Miguel BALLOT.

Concernant les peupliers, il est impossible actuellement de les planter eu égard aux conditions météorologiques. La liste d'attente est de plus particulièrement longue. Le premier émondage sur les peupliers plantés il y a trois ans sera effectué cette année.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h53.

Le secrétaire de séance,
Albert DESVÉRONNIÈRES.

